

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs

de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires de Taïwan
(Réglementation antidumping)

Par règlement (CE) n° 192/2007 (JO L 59/2007), un droit antidumping définitif a été institué à l'encontre des importations de *polyéthylène téréphtalate ayant indice de viscosité égal ou supérieur à 78ml/g, selon la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 1628-5*, relevant actuellement du code NC 3907 60 20 originaires, entre autres, de Taïwan.

Le règlement (CE) n° 653/2012 (JO L 188/2012) a ouvert un réexamen au titre de « nouvel exportateur » afin de déterminer dans quelle mesure le producteur-exportateur Lealea Enterprise Co., Ltd, à Taïwan, devait être subordonnée à ces droits, et a soumis les exportations de ce producteur à enregistrement.

A l'issue de l'enquête, l'enregistrement de ces importations est supprimé et un droit individuel est accordé à cette société taïwanaise sous le code additionnel communautaire (CACO) A 996 (Rt d'exécution (UE) n° 295/2013 - JO L 90/2012).

En conséquence, la partie du tableau repris à l'article 1^{er}, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 192/2007, relative à Taïwan, devient :

Producteur	Taux du droit définitif	CACO
Far Eastern New Century Corporation	36,3 E/tonne	A808
Shinkong Synthetic Fibers Corp	67,0 E/tonne	A809
Lealea Enterprise Co., Ltd	0 E/tonne	A996
Toutes les autres sociétés	143,4 E/tonne	A999